

1er Janvier - 30 Juin 2020



Lettre d'information N°3

Un jumelage européen au profit de la fonction publique tunisienne

L'objectif du projet, financé par la CE dans le cadre de la politique de voisinage et qui se déroule sur 3 ans (2019-2021), est d'apporter un appui à la mise en œuvre de la stratégie de modernisation de la fonction publique tunisienne, plus spécifiquement en matière de gestion des ressources humaines (RH) dans la fonction publique.

Poursuite des activités du projet dans le contexte du COVID-19



Comité de pilotage du 15 mai 2020, par visioconférence

Les missions des experts français et belges en présentiel ont été reportées à partir de la mi-mars 2020 en raison de l'évolution rapide de la pandémie du COVID-19 au niveau international.

Cependant, l'ensemble des partenaires du projet, tunisiens et européens, ont immédiatement décidé de poursuivre, à distance et par télétravail, les activités du projet pour accompagner le Comité Général de la Fonction Publique (CGFP) et les directions des ressources humaines (RH) des ministères dans la réforme de la fonction publique tunisienne.

Différents types d'appui ont été identifiés, par exemple : rédaction de circulaires, de guides et fiches méthodologiques ; développement d'outils de suivi et de pilotage des RH dans la fonction publique ; recherche et analyses de données sur les effectifs et la masse salariale ; élaboration de plans d'actions RH etc.

Près de 20 missions d'expertise par visioconférences et en télétravail ont été programmées entre le 15 mai et le 10 juillet 2020.

Projet de jumelage entre la Tunisie, la France et la Belgique

Appui institutionnel à la mise en œuvre de la **Stratégie de Modernisation de la Fonction Publique Tunisienne**



Tunisie 2019 - 2021



Dans ce numéro

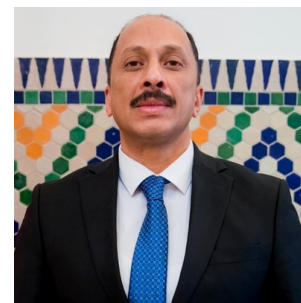
- Poursuite des activités du projet dans le contexte du COVID-19.....1
- Un ministre d'Etat pour la fonction publique.....2
- La Commission Européenne autorise les expertises à distance.....2
- Interview de la cheffe de la composante B.....3
- L'instauration d'un dialogue social constructif.....4
- Une "mallette pédagogique" du référent GPEC ministériel4
- Des vidéos de sensibilisation et d'information à la GPEC.....5
- De nombreuses passerelles entre les composantes.....5
- Vers la création d'une bourse de mobilité interministérielle pour les fonctionnaires tunisiens.....6
- Des indicateurs-clés pour le suivi des effectifs et des rémunérations6
- Liste des experts au 30/06/2020.....7



Ce projet est financé par l'Union européenne

Un ministre d'Etat pour la fonction publique tunisienne

Le 28 février 2020, un nouveau Gouvernement a été désigné et est entré en fonction. M. Mohamed Abbou a été nommé ministre d'Etat auprès du Chef du Gouvernement chargé de la fonction publique, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption.



Un décret gouvernemental du 28 avril 2020 (n° 2020-167), précise les attributions du ministre, de même que les structures et les établissements qui relèvent de son autorité, dont le Comité Général de la Fonction Publique. L'Ecole nationale d'administration est également placée sous la tutelle du ministre. Le décret mentionne la délégation de certaines compétences qui lui sont accordées par le Chef du Gouvernement.

La Commission Européenne autorise les expertises à distance



Compte tenu de la situation d'urgence sanitaire due à la pandémie du Covid-19 et aux restrictions en matière de déplacements internationaux, la Commission européenne a pris, des dispositions exceptionnelles permettant une flexibilité dans la mise en œuvre des jumelages institutionnels (*note d'information du 31/03/2020, ARES, 1847623*).

Elle a en particulier décidé d'autoriser la mise en place de missions d'expertise à distance et le télétravail entre les partenaires des projets européens. Les Comités de pilotage peuvent également se tenir par visioconférences.

Bilan du jumelage en chiffres (au 30/06/2020)

- 18 mois d'activités depuis le début du jumelage
- 37 experts européens mobilisés
- 55 missions d'expertise réalisées (hors coordination)
- 20 activités en visioconférences et à distance programmées entre mi-mai et mi-juillet 2020
- 185 hommes / jours consommés
- 6 Comités de Pilotage organisés (dont le 15 mai 2020 en visioconférence)
- 9 réunions de suivi et de coordination



Interview de Mme Souad Labidi, Conseillère des services publics à la DGAFP et responsable de la composante B (GPEC)

Quelles ont été les implications de la crise du COVID-19 pour le CGFP ?

Le CGFP a contribué activement à la conception et à la rédaction de décrets, lois et de circulaires relatifs à la gestion de crise, tout particulièrement en rapport avec la gestion des personnels. L'objectif était d'assurer un équilibre entre la protection de la population et la continuité des services publics. Les horaires de travail et la répartition des effectifs sur l'ensemble du territoire ont été gérés de façon progressive, compte tenu des données sanitaires.



Et quels impacts pour le jumelage ?

Avec la crise, le travail et les échanges ont continué entre les groupes de travail et les experts, à distance, car les thématiques prises en charge par le jumelage sont au cœur des enjeux de l'administration tunisienne. Plusieurs visioconférences ont eu lieu et d'autres sont planifiées. Les missions en présentiel sont reportées jusqu'à l'amélioration de la situation.

Quels avantages voyez-vous à la généralisation de l'approche GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) ?

La GPEC permettra de passer d'une gestion administrative et quantitative des agents de la fonction publique tunisienne à une gestion qualitative axée sur les métiers et les compétences. Elle permettra aussi de mettre en exergue les besoins réels de l'administration, de concevoir des plans de recrutement et de formation plus ciblés.

Vu la particularité de la thématique et voire même sa complexité, plusieurs sessions de formation ont déjà eu lieu sur la méthodologie de la GPEC et ses outils (tableaux de bord, matrices, indicateurs etc...). Le groupe de travail également a entamé l'élaboration d'un guide méthodologique et d'un répertoire interministériel des métiers de l'Etat (RIME) tunisien. Ce dernier sera, avec le dictionnaire des compétences, l'un des livrables les plus importants de la composante B.

Est-il difficile de mobiliser les autres ministères sur cette nouvelle approche ?

Le travail au sein d'un groupe mixte, où les profils sont différents, est très enrichissant. Il n'en demeure pas moins qu'il nécessite un effort supplémentaire de la part des experts français pour pallier aux disparités de connaissances entre ses membres dans ce domaine.

Le CGFP et les chefs de composantes tunisiens font aussi beaucoup d'efforts pour maintenir l'implication et la motivation des représentants des différents ministères (réunions, échanges de courriers, sessions de formation...). Ceci est la condition primordiale de la réussite du projet.



L'instauration d'un dialogue social constructif

Des missions de formation/action à la négociation et au dialogue social ont été organisées. Elle ont permis d'initier la co-construction d'outils pour favoriser un dialogue social apaisé :

- Etablir une charte du dialogue social ;
- Construire un agenda social ;
- Elaborer un bilan social.

Le cadre et les conditions du dialogue social formel, les instances du dialogue social dans le domaine de la fonction publique de même que le droit syndical ont été approfondis.

Des exercices de négociation à partir de cas pratiques ont été menés sur la gestion des situations de crise et un retour d'expérience sur la négociation sociale a été présenté par un ancien syndicaliste français.



Session de formation au dialogue social, Tunis

Une « mallette pédagogique » du référent GPEC ministériel

Dans la boîte à outils GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences), un ensemble de documents, à destination des membres du réseau des référents ministériels GPEC, ont été finalisés, dont la création d'une « mallette pédagogique ».

Celle-ci consiste en des supports de présentation simplifiée des trois principales thématiques de GPEC :

- « Les fondamentaux de la GPEC » (enjeux, définitions, méthode) ;
- « La boîte à outils de la GPEC » (tableaux de bord, matrices et indicateurs RH) ;
- « Le passage de la GPEC à la GPRH » (étude d'impact et plan d'actions RH).



Des vidéos de sensibilisation et d'information à la GPEC

En mai et juin 2020, des « capsules » vidéo (2-4 mn) ont été réalisées sur les fondamentaux de la GPEC.

Ces supports vidéo pourront être présentés lors de séminaires de sensibilisation à la GPEC auprès des cadres dirigeants de la fonction publique.

Ils pourront aussi être utilisés dans le cadre de la formation à distance des fonctionnaires.



Missions en juin et juillet 2020

- Les critères de promotion des agents (A1.2)
- Simulation d'une instance de dialogue social (A3.2)
- Appui à la rédaction d'une circulaire GPEC (B1.1)
- Elaboration d'un Répertoire Interministériel des Métiers de l'Etat - RIME (B2.1)
- Conception de supports vidéo de sensibilisation aux fondamentaux de la GPEC (B1.3)
- Atelier Bourse de mobilité interministérielle (C1.2)
- Ateliers Processus de mobilité & Incitations à la mobilité (C1.2)
- Masse salariale : collecte et traitement de données disponibles dans INSAF / ADEB (D2.1)

De nombreuses passerelles entre les composantes du projet

Des synergies entre les thématiques du jumelage sont recherchées. A cet effet, des activités inter-composantes ont été réalisées :

- Les travaux du référentiel interministériel des métiers (composante B) permettront une mise en œuvre plus efficace de la bourse interministérielle de mobilité (composante C) ;
- La cartographie des corps (composante C) et l'analyse des rémunérations des agents publics (composante D) aboutiront au développement d'outils de pilotage stratégique ;
- Le dialogue social (composante A) appliqué à la mobilité (composante C) ou comment favoriser la mobilité des agents publics avec l'accord et le soutien des organisations syndicales.



Ce projet est financé par
l'Union européenne

Vers la création d'une bourse de la mobilité interministérielle

Deux missions d'accompagnement à la création d'une bourse de l'emploi se sont déroulées. Cette activité s'inscrit dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action destiné à encourager la mobilité dans la fonction publique.

La première mission a permis de présenter le retour d'expérience français issu de la création et de l'évolution des bourses de l'emploi ministérielles et interministérielles

(de la bourse interministérielle de l'emploi public – BIEP – à l'outil « place de l'emploi public » – PEP). Un représentant du Ministère des affaires locales a présenté les composantes du cahier des charges de la bourse de mobilité destiné dans un premier temps, en phase pilote, aux collectivités locales.

Sur la base des échanges avec le groupe de travail, les experts ont ensuite formulé des recommandations sur « l'écosystème » de la bourse de mobilité et les prérequis favorisant son utilisation ; la gouvernance et les arbitrages du projet ; la finalisation de l'expression du besoin RH et technique ; la conduite du projet et son calendrier ; l'accompagnement des utilisateurs (employeurs et agents).



Des indicateurs-clés pour le suivi des effectifs et des rémunérations

Plusieurs missions, y compris à distance, ont permis de paramétrer et de calculer des indicateurs-clés de performance pour permettre un meilleur reporting sur l'évolution des effectifs et des rémunérations dans la fonction publique tunisienne, par exemple :

- Rapport entre la masse salariale réelle et le budget de rémunération prévu (Loi de Finances) ;
- Evolution des salaires moyens : par programmes, départements et grades ; par familles professionnelles, corps et grades ;
- La définition des données utiles concernant la structure de l'effectif de la fonction publique tunisienne.



Visioconférence de coordination et de préparation des activités de la composante D du 15 avril 2020



Liste des experts au 30/06/2020

Nom, Prénom	Structures
Chefs de projet	
CHNEIDER Jean-Marc	DGAFP - Fr
VERMEULEN Philippe	BOSA - Bel
Experts court terme	
AFRIAT Christine	Ministère de l'Education nationale - Fr
AMSTUTZ Cathel	DGAFP puis Services PM - Fr
BATOU TO VAN Cécile	DGAFP - Fr
BREBOIS Léon-Pierre	SPF BOSA - Bel
BREYNE Estelle	SPF BOSA - Bel
BRIOY Angélique	DGAFP - Fr
BULTYNCK Tom	SPF BOSA - Bel
CAZOTTES François	CGEDD - Fr
COIRINT Yannick	DGAFP - Fr
DE RIVE Ludovic	SGAR Pays de la Loire - Fr
DE SAUSSURE Nicolas	DGAFP - Fr
DE VOS Anne	SPF BOSA - Bel
DI CICCIO Julia	DGAFP - Fr
DUEE Benoît	DGAFP - Fr
ETIENVRE Marc	Ministère de la Justice - Fr
FERREIRA DANIEL Maelenn	DGAFP - Fr
GAUDY Catherine	GENES - Fr
GIQUEL François	DGAFP puis Min. Culture - Fr
GRONNER Véronique	CGEFI puis Min. Educ. Nationale - Fr
GUILLOTEAU Amélie	Ministère de l'intérieur - Fr
HABOUN Samir	SPF BOSA - Bel
HAY Emmanuelle	DGAFP - Fr
HENROTTE Line	SPF Finances - Bel
LAIGUILLON Catherine	SGAR Normandie - Fr
MAIRE Xavier	DGAFP - Fr
MAQUOI Sophie	SPF BOSA - Bel
MASSON Rémi	DGAFP - Fr
NESSON Julien	DGAFP - Fr
ORIANNE Etienne	SPF BOSA - Bel
PARDOUX Dominique	DGAFP - Fr
PARISOT Alain	UNSA - Fr
ROUCHEYROLLE Cécile	DGAFP - Fr
SOULAY Carine	DGAFP - Fr
TRICOURT Benoît	SPF Santé Publique - Bel
TSIAKKAROS Stélios	CFDT - Fr

Le jumelage en bref

Budget total : 1,5 M€.

Durée : 3 ans (janvier 2019 à décembre 2021).

Activités principales : expertises, formations, séminaires, ateliers de travail, missions d'étude.

- 70 experts européens ont été identifiés pour intervenir dans le cadre du jumelage.

- Près de 600 jours d'expertise prévus en Tunisie.

- 4 missions d'étude en France et en Belgique (au bénéfice de 40 fonctionnaires tunisiens).

Partenaires institutionnels :

Tunisie – Ministère de la Fonction Publique, de la Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption - représenté par le Comité Général de la Fonction Publique (CGFP)

France – Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) - partenaire principal, en consortium avec le Service Public Fédéral Stratégie et Appui (SPF BOSA) - **Belgique** - partenaire junior

Opérateur : Ecole Nationale d'Administration (ENA)

Gestionnaire de projet : UGP3A +

Composantes du projet

Composante A : Renforcement des capacités institutionnelles des services en charge de la gestion des ressources humaines

Composante B : Appui à la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

Composante C : Accroissement de la mobilité des fonctionnaires

Composante D : Maîtrise de la masse salariale et système d'information décisionnel (SID)



Ce projet est financé par
l'Union européenne



Événement du jumelage à venir !

Un séminaire d'information du jumelage se tiendra à l'automne (8-9 octobre 2020, sous réserve de la confirmation de la participation des ministres français et tunisiens).

L'occasion de revenir, à mi-parcours du projet, sur les nombreux résultats et livrables. Le programme de l'événement sera communiqué prochainement.

Jumelage « Appui institutionnel à la mise en œuvre de la stratégie de modernisation de la fonction publique tunisienne »

Directeur de la publication :
Thierry LE GOFF, DGAFP

Directeur de la rédaction :
Jean-Marc CHNEIDER, chef de projet du jumelage, DGAFP

Rédacteur en chef :
Rémy PRIVAT, conseiller résident de jumelage



Ce projet est financé par
l'Union européenne